

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 14 avril 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 14 avril, a arrêté un projet de délibération du Congrès ; adopté quatre délibérations du gouvernement ; adopté 14 arrêtés et examiné cinq dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 184 du 9 janvier 2012 portant création d'une aide à la continuité pays. Pour rappel, l'aide à la continuité pays aérienne est un dispositif créé en 2012 qui permet aux résidents des îles de bénéficier de cinq allers-retours par an à tarif préférentiel. L'aide prend la forme d'un complément de prix à hauteur d'un montant fixé par arrêté du gouvernement. Le projet de délibération propose d'introduire la possibilité d'achat de trajets simples, sans condition de sens sur les trajets effectués entre les îles Loyauté ou l'île des Pins et Nouméa et les trajets effectués entre Belep et Koumac. L'aide à la continuité pays serait ainsi limitée à 10 allers simples par année civile. En contrepartie, la part du billet d'avion restant à la charge du passager augmenterait de 750 francs à 1 000 francs, somme qui viendrait en réduction d'autant de l'aide prise en charge par billet.

Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour quatre affaires).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Karen Cousin en qualité de chef du service du protocole et de la logistique du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (SPLG).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une aide exceptionnelle de dix millions de francs au gouvernement du Vanuatu pour faire face aux dégâts causés par le passage du cyclone Harold les 6 et 7 avril, principalement sur les îles suivantes : Espiritu Santo, Malo, Pentecost, Malekula, Ambae et Ambrym.

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Daniel Houmbouy en qualité de directeur de l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Christopher Nguyen en qualité d'adjoint au chef du service de la fiscalité des particuliers de la direction des Services fiscaux.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a précisé les règles et procédures concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, dites « norme commune de déclaration » dans l'arrêté n° 2018-3181/GNC du 26 décembre 2018. Les États et territoires partenaires avec lesquels un accord permet d'échanger selon les standards de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont été précisés. La liste des États et territoires au titre desquels les institutions financières de Nouvelle-Calédonie doivent déclarer des informations a également été précisée. Cette liste diffère de la première du fait que certaines juridictions participant à l'échange automatique d'informations ne demandent pas à recevoir d'informations. C'est le cas notamment de juridictions dépourvues d'impôt sur le revenu ou n'ayant pas atteint les standards requis en matière de protection des données personnelles.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès sur les textes suivants :
- projet de loi du pays portant prélèvement exceptionnel sur les fonds de réserve des branches du régime général au profit du RUAMM (rapport n° 3040-22/GNC du 07.04.2020) ;
 - projet de loi du pays portant réforme des services de santé au travail (rapport n° 3040- 13/GNC du 17.03.2020) ;
 - projet de résolution sollicitant l'homologation de la peine d'emprisonnement instituée par la loi du pays n° 2020-2 du 20 janvier 2020 de soutien à la croissance de l'économie calédonienne (rapport n° 3040-04/GNC du 14.01.2020) ;
 - rapport d'information sur les virements de crédits entre chapitre d'une même section du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2019 (rapport n° 3040-11/GNC du 11.02.2020) ;

- rapport d'information sur les virements de crédits entre chapitre d'une même section du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2019 (rapport n° 3040-12/GNC du 11.02.2020) ;
- complément à l'habilitation de la commission permanente pour les projets de délibération suivants :
- projet de délibération portant prélèvement exceptionnel sur les fonds de réserve des branches du régime général au profit du RUAMM (rapport n° 3040-23/GNC du 07.04.2020) ;
- projet de délibération instituant des mesures exceptionnelles relatives à l'épidémie de Covid-19 ;
- projet de délibération instituant des mesures exceptionnelles relatives à l'épidémie de Covid-19.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a requalifié le centre d'accueil médico-social du syndicat intercommunal à vocation multiple de la côte Ouest (SIVMO) en un centre d'hébergement pour les familles en grande précarité et/ou en rupture de logement avec des difficultés sociales.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'adaptation du service Handijob Nord aux réalités des besoins de la population locale, par une fusion de deux services : le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) à visée professionnelle et le service d'accompagnement en milieu protégé inclusif dénommé HANDIJOB (SAVS et SAMPI). Ce projet nécessite l'embauche de personnels supplémentaires.

Au visa de Didier Poidyalwane, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Lucie Gohe en qualité de chef du service des affaires foncières et coutumières de la direction de la Gestion et de la réglementation des affaires coutumières de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim Karen Vernière en qualité de chef du service de l'établissement de placement éducatif/foyer d'action éducative de Nouville de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim Marie-Paule Sola en qualité de chef du service éducatif de milieu ouvert et d'insertion de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim Florence Lemaire, chef du service du développement de la formation, de l'alternance et de l'orientation de la direction de la Formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes et de Philippe Germain, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Julie-Anne Kerandel en qualité d'adjointe au chef du service de la pêche et de l'environnement marin de la direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les règles d'usage des masques chirurgicaux et FFP2, et des masques en tissu anti postillons à usage non sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19 :

- les masques chirurgicaux et les masques de type FFP2 sont destinés à l'usage exclusif des soignants, des transporteurs sanitaires et des patients positifs au Covid-19.

- les masques en tissu anti postillons à usage non sanitaire (UNS), qui répondent au cahier des charges défini par la direction des Affaires sanitaires et sociales, sont réservés à des usages non sanitaires : les masques en tissu de catégorie 1 (masques dits « renforcés ») sont destinés à l'usage des professionnels en contact avec le public ; les masques en tissu de catégorie 2 sont des masques à visée collective destinés aux personnes qui ont dans leur milieu professionnel des contacts occasionnels avec d'autres personnes portant un masque (UNS1, UNS2, chirurgical).

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de visa de long séjour et accordé quatre autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis très favorable sur un projet de décret autorisant à titre expérimental une dérogation aux règles d'octroi de microcrédits professionnels aux collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution et à la Nouvelle-Calédonie.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.